

HONORAIRES D'AGENCE

Les honoraires d'agence sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties

Transaction immobilière à usage d'habitation

- Honoraires minimum : 6 000 € TTC
- De 60 001 € à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente.
- De 100 001 € à 130 000 € : 9 % TTC du prix de vente.
- De 130 001 € à 200 000 € : 8 % du prix de vente.
- De 200 001 € à 300 000 € : 7 % du prix de vente.
- A partir de 300 001 € : 6 % du prix de vente.

Honoraires charges vendeurs, sauf stipulations particulières prévues au mandat.

Transaction commerciale

- 15 % H.T du montant de la transaction
- Minimum 6 000 € H.T.

(T.V.A. 20 % en sus)

Location

BAREME HONORAIRES DE LOCATION LOI ALUR (15/09/2014)

Surface en M ²	Honoraires / M ²	Honoraires / M ²	Total Honoraires Locataires	Total Honoraires Propriétaires
	Visite/Constitution du Dossier/Rédaction du Bail	Etat des Lieux		
De 10 à 29 M ²	8 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	11 € TTC/ M ²	11 € TTC/ M ²
De 30 à 59 M ²	7 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	10 € TTC/ M ²	10 € TTC/ M ²
De 60 à 79 M ²	6 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	9 € TTC/ M ²	9 € TTC/ M ²
De 80 à 119 M ²	5 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	8 € TTC/ M ²	8 € TTC/ M ²
De 120 M ² et +	Maximum 8 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	Maximum 11 € TTC/ M ²	Maximum 11 € TTC/ M ²

Viager

10 % TTC du prix de vente.

Agence membre de l'AMEPI, dans le cadre d'une transaction réalisée en inter cabinet avec une agence membre de celle-ci, les honoraires appliqués sont ceux du détenteur du mandat de vente.